

**COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE***Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade  
Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe*

Nous, Jacques LECOINTE,  
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations suite à la refonte des grades,
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 05 avril 2018.

**ARRÊTONS**

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Date de nomination</b>
HOURT Laurie	Adjoint administratif au 8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018
GANTES Carine	Adjoint administratif au 8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018
SOLDEVILA Aurélie	Adjoint administratif au 8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018

**DRH/2018/337**

Article 2<sup>ème</sup> : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au centre de gestion du Var qui en assurera la publicité.

Article 3<sup>ème</sup> : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,  
Le 30 octobre 2018.

Le Maire,



J. LECOINTE

**COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE***Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade  
Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe*

Nous, Jacques LECOINTE,  
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios, fixés en 2007, aux nouvelles dénominations des grades suite à la refonte de la catégorie C,
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 05 avril 2018.

**ARRÊTONS**

Article 1<sup>er</sup>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date de nomination
SAMSON Corinne	Adjoint technique au 11 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018
LARGILLIÈRE Christelle	Adjoint technique au 9 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018
POLIDOR Sandrine	Adjoint technique au 8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018

**DRH/2018/338**

Article 2<sup>ème</sup>: Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au centre de gestion du Var qui en assurera la publicité.

Article 3<sup>ème</sup>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,  
Le 30 octobre 2018.



Le Maire,

J. LECOINTE

**COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE***Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade  
Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe*

Nous, Jacques LECOINTE,  
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios, fixés en 2007, aux nouvelles dénominations des grades suite à la refonte de la catégorie C,
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 05 avril 2018.

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date de nomination
BOUXIN Katia	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> décembre 2018

**DRH/2018/339**

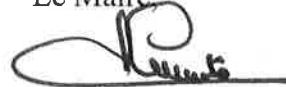
Article 2<sup>ème</sup> : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au centre de gestion du Var qui en assurera la publicité.

Article 3<sup>ème</sup> : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,  
Le 30 octobre 2018.



Le Maire



J. LECOINTE